

D2025-048

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 4 juin 2025

Étaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, CANAVEIRA Antonio, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Delphine LINGEMANN, Virginie MICHEL

Procurations :
Alain DOCHEZ à Jacqueline BUONOCORE
Jean-Luc MEYER à Stéphane CURNOL
Philippe JALLEY à André GAZET
Vérène SOLELIS à Lucie MAHE
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Bruno TIRADON à Jean-Louis CELSE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 6 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Admission en non-valeur

Rapporteur: M. Michel AUBAGNAC, 3ème adjoint

Le comptable public de la commune sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur des créances qu'elle ne peut recouvrer.

D2025-048

Sur le budget principal, le montant à admettre en non-valeur est de **424.56 €** et porte sur des créances de 2019, faisant suite à des effacements de la dette dans le cadre de surendettement des usagers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **DONNER une suite favorable à la demande du comptable public**
- **ACCEPTER d'admettre en non-valeur la somme de 424.56 €**
- **PRECISER que les crédits seront inscrits aux articles 6541 du Budget principal de la ville de Royat.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

Lucie MAHE,

Secrétaire de séance

